

République française

TARN

BUSQUE - COMMUNE

Séance du 20 mars 2026

Membres en exercice :

15

Date de la convocation: 16/03/2026

vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bertrand BOUYSSIE

Présents : 15

Présents : Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Emilie CARCENAC, Bruno SENRA, André VAISSIERE, Nathalie AURIOL, Yoann BERTHOUMIEUX, Brigitte BLANC, Angélique DOMINGUES-NUNES, Joan GARRIGUES, Laurence PAPAIX, Dominique PRIOU, Joëlle ROUYRE, Christelle SENRA

Votants: 15

Pour: 15

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Joëlle ROUYRE

Objet: DESIGNATION DES DEUX DELEGUES TITULAIRES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU TARN (SDET) - DE_2026_010

-**VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

-**VU**, les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET), en vigueur depuis le 3 octobre 2016,

-**CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

-CONSIDERANT que l'article 7.2.1.1 des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) prévoient que «*les communes membres de population inférieure ou égale à 10 000 habitants élisent chacune deux délégués municipaux et les communes membres de population supérieure à 10 000 habitants élisent chacune quatre délégués municipaux*».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **deux délégués titulaires** pour représenter la commune de Busque au sein du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET).

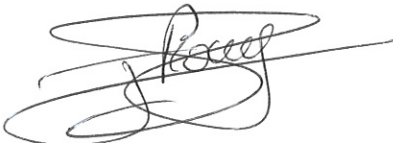
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner délégués titulaires du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET):

-M. BOUSQUET Stéphane

-M. SENRA Bruno

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire
Joëlle ROUYRE



Le Maire
Bertrand BOUYSSIÉ



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 23 / 03 / 2026
et publié ou notifié
Le 24 / 03 / 2026